

TEST D'ADMISSION

VIOLON, ALTO, VIOLONCELLE ET CONTREBASSE À CORDES

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Le test d'admission est obligatoire pour toute personne désirant s'inscrire au violon, à l'alto, au violoncelle ou à la contrebasse à cordes au Conservatoire de la Ville de Luxembourg.
2. Le test se divise en 2 catégories :
 - a. **Test d'aptitude** pour tous les élèves débutants, que ce soit pour l'admission au CYCLE INITIATION* ou pour l'admission au CYCLE INFÉRIEUR**.
 - b. **Test d'admission** pour tous les candidats ayant déjà joué du violon, de l'alto, du violoncelle ou de la contrebasse à cordes quels que soient leur âge et leur niveau.
3. Le test se déroule une fois par an.
4. Le jury présent à ce test est exclusivement composé de membres du corps enseignant des classes de violon, d'alto, de violoncelle ou de contrebasse à cordes du Conservatoire.
5. Les candidat(e)s inscrit(e)s à ce test sont rassemblés par groupe de plus ou moins 6 personnes. La durée est d'environ 1 heure par groupe. L'horaire de passage de chaque candidat(e) est communiqué par courrier électronique. Pour des raisons d'organisation, l'horaire attribué ne peut pas être changé une fois qu'il est fixé.
6. Les résultats du test sont annoncés par voie électronique.
7. Pour éviter tout stress inutile des candidat(e)s, les parents ne sont pas admis lors du test.
8. Les résultats du test sont sans appel.

**CYCLE INITIATION : enfants âgés entre 6 et 8 ans (sans conditions de formation musicale)*

***CYCLE INFÉRIEUR : enfants à partir de 8 ans et ayant déjà fait 1 an de formation musicale*

B. CRITÈRES DE SÉLECTION ET DÉROULEMENT DU TEST

I. TEST D'APTITUDE POUR TOUS LES DÉBUTANT(E)S

1. TEST DE L'AUDITION

Les instrumentistes à cordes doivent eux-mêmes produire le son à la bonne hauteur en plaçant les doigts à des endroits extrêmement précis sur la touche de l'instrument ce qui nécessite une excellente oreille : ils doivent entendre si les notes sont justes sans avoir de repères. Il est donc primordial de pouvoir tester les capacités d'audition précise de chacun.

Lors du test d'admission, les candidat(e)s sont soumis(es) aux exercices suivants :

- Un des membres du jury joue quelques notes au piano et demande au candidat / à la candidate de les chanter.
- Le même membre du jury joue ensuite des notes de différentes hauteurs et demande qu'on lui indique quelle note est plus aiguë ou plus grave.
- Chaque candidat(e) chante ensuite une petite chanson de son choix.

2. TEST DU RYTHME

La pratique de la musique nécessite de bien ressentir et comprendre le rythme. Parfois, certain(e)s jeunes ont du mal à appréhender le rythme au début de leur apprentissage de l'instrument. Dans ce cas, c'est souvent plus adapté de les orienter au préalable vers un cours de formation musicale.

Afin de juger des capacités rythmiques de chacun, un des membres du jury frappe des rythmes simples dans les mains et demande à ce qu'on les reproduise le mieux possible.

3. ESSAI AVEC L'INSTRUMENT

La manière de tenir l'instrument est véritablement importante. Au début de l'apprentissage du violon, de l'alto, du violoncelle ou de la contrebasse à cordes il s'avère que le bon positionnement est très difficile à acquérir pour certains élèves, notamment en raison d'un manque de souplesse ou de concentration.

Afin d'évaluer les aptitudes physiques de chaque candidat(e) pour l'apprentissage du violon, de l'alto, du violoncelle ou de la contrebasse à cordes, le jury explique et montre quelques principes simples du bon positionnement de l'instrument qui doivent être effectués de la manière la plus optimale.

4. BRÈVE DISCUSSION

Le jury pose ensuite à chaque candidat(e) quelques questions simples dans le but de cerner au mieux les envies et la motivation de chacun. Cela permet une orientation plus précise et adéquate de chaque jeune.

REMARQUE : les débutant(e)s ne doivent pas apporter d'instrument pour le test, tout le matériel nécessaire est fourni sur place ce jour-là.

II. TEST D'ADMISSION POUR TOUS LES CANDIDA(E)S AYANT DÉJÀ JOUÉ DU VIOLON, DE L'ALTO, DU VIOLONCELLE OU DE LA CONTREBASSE À CORDES

Remarque : ce test s'adresse donc à tous / toutes les candidat(e)s ayant déjà pratiqué un des instruments testés, que ce soit en cours privé, en école de musique ou dans un autre conservatoire du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger et ce quels que soient l'âge et le niveau du/de la candidat(e).

1. Chaque candidat(e) présente au moins une œuvre au choix.
2. Le/La candidat(e) indique lors de son inscription au test quelle(s) pièce(s) il/elle compte présenter.
3. La durée du test d'admission varie en fonction du programme proposé par le/la candidat(e). Si celui-ci est trop long, le jury peut interrompre les morceaux avant la fin. En général, si plusieurs pièces sont présentées, le jury écoute un peu de chaque œuvre.
4. Il n'y a pas d'accompagnateur prévu par le Conservatoire pour le test. Les candidat(e)s désirant jouer avec piano doivent trouver un accompagnateur par leurs propres moyens.